



Municipalité de Mont-Saint-Michel

AVIS PUBLIC
AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 24-247
« RÈGLEMENT 24-247 DÉCRÉTANT LES RÈGLES
DE SUIVI ET DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 08-127 »

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 24-247 DÉCRÉTANT
LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 08-127**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur Pascal Bissonnette qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté un nouveau règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire abrogeant le règlement numéro 08-127.

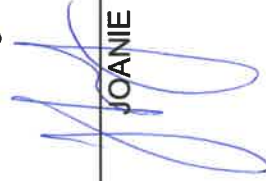
Un projet de règlement est présenté séance tenante.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro 24-247 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

Donné à MONT-SAINT-MICHEL, ce 22^e jour du mois de mars 2024.

La greffière-trésorière



JOANIE LEBOEUF, DG

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Joanie Leboeuf, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9 h et 14 h, le 22^e jour du mois de mars 2024, à chacun des endroits suivants, savoir : entrée du bureau municipal, à la bibliothèque ainsi que sur notre site web.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22^e jour de mars 2024.

La greffière-trésorière



JOANIE LEBOEUF, DG
